

LA NEYSE-LES-FLOTS

Près d'un millier de logements sociaux à Bois Mauvé et à Sacrèou

Ça devait tôt ou tard arriver : la commune étant en carence de logements sociaux, l'État s'est substitué à elle. Avec de sérieuses conséquences.

La décision est tombée il y a quelques jours. Depuis des années irrespectueuse de la loi l'imposant, comme à toutes les communes, de disposer de 25 % de logements sociaux, la ville de La Neyse-les-Flots avait élaboré un plan de constructions sur divers sites de son territoire qui lui évitait, si les délais de réalisation étaient respectés, de payer de lourdes amendes à l'État. Mals Natacha Boquet, maire (LRNEM) de La Neyse-les-Flots, a décidé de renoncer à divers programmes immobiliers comprenant du logement social. Conséquence : une catastrophe budgétaire et près de neuf cents nouveaux logements à loyers modérés imposés par l'État.

Le couperet est donc tombé, les objectifs de construction ne pouvant plus être atteints. Le préfet, représentant de l'État dans le département d'Argens-et-Reppe, a décidé d'appliquer la sanction prévue par la loi. Les amendes, infligées sous forme de rétention d'une partie des dotations de l'État à la commune, ont été multipliées par cinq. Elle s'ajoutent aux lourdes compensations que la ville a dû verser au promoteur Édificta prié de renoncer à son programme (voir nos éditions de 2023).

UN COUP DUR POUR LES FINANCES LOCALES

« C'est un coup dur pour les finances communales », a révélé, sous couvert d'anonymat, un cadre de la municipalité, ajoutant que, « vu le taux d'imposition foncière locale déjà très élevé, il va être difficile de faire supporter au contribuable une

nouvelle hausse pour compenser la perte de recettes, et il est à craindre que les tarifs des services augmentent ou que certains services publics doivent disparaître. »

Selon certaines sources, pour éviter le déséquilibre budgétaire risquant d'entraîner la mise sous tutelle de la ville, la tarification des écoles municipales de sports, qui avait déjà augmenté de 150 % en 2022, serait cette fois décuplée, de même que les sommes restant à charge des familles pour les garderies périscolaires, les centres aérés, les crèches, les activités pour les seniors, l'école municipale des Beaux-Arts, la restauration scolaire, les aides à domicile pour les personnes âgées dépendantes, et les tarifs des concessions au cimetière communal. Les subventions aux associations seraient supprimées. Des droits de stationnement seraient instaurés. Et plusieurs secteurs communaux devraient cesser leurs services à la population.

L'ÉTAT PREND LA MAIN SUR LA COMMUNE

Dans un communiqué, le cabinet du préfet d'Argens-et-Reppe a également fait savoir qu'il n'a « plus d'autre choix que d'appliquer la loi et d'exercer à la place de la commune le droit de préemption » (voir encadré ci-dessous).

Le texte qui autorise le préfet à se substituer à la commune

Le préfet agit « en application de la circulaire du 21 février 2012 relative à l'exercice du droit de préemption dans les communes ayant fait l'objet d'un constat de carence au titre de l'article L. 302-9-1 du Code de l'urbanisme, l'État se voit transférer l'exercice du droit de préemption ainsi qu'il est prévu dans les communes qui ne remplissent pas les obligations de la loi SRU en matière de réalisation de logements sociaux. »



Le représentant de l'État a signalé qu'il allait ainsi faire acquérir les terrains de Bois Mauvé et de Sacrèou et convenir avec des bailleurs sociaux de la réalisation, sur la totalité de l'emprise constructible de ceux-ci, bien sûr dans le respect des règles du plan intercommunal d'urbanisme, de logements sociaux de diverses typologies, bien insérés dans le paysage, permettant de répondre aux besoins.

Il précise que c'est une absolue nécessité au regard des 12000 familles de l'aire urbaine, dont pas moins de 3000 neysoises, qui, de l'avis même de l'organisme d'HLM de la Métropole Tartarin Pitalugue Molinari (MTPM), sont en attente d'un habitat digne depuis des années.

“ On s'attend à des réactions inquiètes et énervées des bourgeois riverains ”

Ce sont ainsi au moins 750 logements sociaux et très sociaux qui vont être livrés à Bois Mauvé et 140 à Sacrèou.

On imagine que cette décision n'est pas du goût de tout le monde, même si elle est saluée par l'ensemble des associations agissant pour le droit au logement pour tous.

PRÈS D'UN MILLIER DE LOGEMENTS HLM

Côté politiques, le projet ne rencontre pas que des détracteurs. « C'est une très bonne chose pour nos habitants les plus pauvres, a souligné André Olivaviau, conseiller municipal de l'opposition de gauche, mais on s'attend à des réactions inquiètes et énervées des bourgeois riverains. La sagesse aurait voulu que Madame Boquet s'en tienne aux programmes initiaux équilibrés de ses prédécesseurs qui ne prévoyaient que 40 % de logements sociaux pour actifs, pour partie en accession à la propriété. »

Sollicitée par notre titre, la maire de La Neyse-les-Flots n'a pas souhaité faire de commentaire.

LA SOLIDE UNITÉ MUNICIPALE ÉBRANLÉE ?

Des indiscretions laissent toutefois entendre qu'elle appellerait à une manifestation écolo-citoyenne sur le site de Bois Mauvé, ce que son premier adjoint, Jean-Colin di Pietro, qui a accepté de répondre à nos questions, n'a pas été en mesure de confirmer, signalant en revanche que le Conseil régional des Hauts-d'Espigoulier dont il assure la vice-présidence ne pourrait venir en aide à la commune qui, selon lui, « aurait pu faire preuve d'un peu plus de prudence [s'il avait] été écouté ».

Alors qu'on les sait très soudés et en constante confiance réciproque depuis leur élection en 2020, une divergence de vision entre la première magistrate et son plus proche adjoint se dessinerait-elle à quelques mois de l'échéance municipale de mars 2026 ?

L'avenir nous le dira.

(de nos correspondants à La Neyse-les-Flots)

